

Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le mercredi 17 juillet 2024, 16 h

Au Centre Jude-Drouin, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, et par visioconférence

Étaient présent.es :

Membres réguliers organisationnels

Secteur municipal

Claude Bélanger	Maire de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
Marcel Mainville	Maire de Cloridorme

Secteur économique

Karina Espinoza-Rivière	UPA Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Rémi Lesmerises	Société de gestion des rivières de Gaspé

Secteur communautaire

Antoine Bonhomme	Comité ZIP de la Gaspésie
Christian Besnier	Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie

Membres réguliers citoyens

Karine Pelletier	Citoyenne de la MRC de La Haute-Gaspésie
Noël-Denis Samson	Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé
Paul-André Lajoie	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Sandrine Papias	Citoyenne de la MRC de La Côte-de-Gaspé
Serge Labrecque	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Steve Pronovost	Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Membres conseillers

Louis Breton	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Marjolaine Bernier-Leduc	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Employé.es

Thierry Ratté	Codirecteur
Yves Briand	Codirecteur
Jean-Christophe Godhue	Conseiller en environnement

1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

Le codirecteur du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), Yves Briand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Son collègue et codirecteur, Thierry Ratté, confirme qu'un avis de convocation écrit a été transmis aux membres de l'organisme conformément aux règlements généraux (art. 4.5).

2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Les membres présent.es procèdent à la désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.

Résolution AGA—2024-07-17—01 : *Il est dûment proposé par Claude Bélanger et secondé par Serge Labrecque que Paul-André Lajoie, président de l'organisme, et Yves Briand, codirecteur, agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA—2024-07-17—02 : *Il est dûment proposé par Karine Pelletier et secondé par Serge Labrecque d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juillet 2023

À la demande de l'assemblée, Yves Briand fait un survol du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 juillet 2023 à Saint-Maxime-du-Mont- Louis.

Résolution AGA—2024-07-17—03 : *Il est dûment proposé par Karine Pelletier et secondé par Antoine Bonhomme que la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juillet 2023 soit exemptée et que son contenu soit adopté sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

6. Mot de la présidence

À titre de président du conseil d'administration du CENG, Paul-André Lajoie souhaite la bienvenue aux personnes présentes et confie la lecture du mot de la présidence à Yves Briand, puis souligne l'ouvrage accompli par l'équipe de l'organisme au cours de la dernière année.

7. Bilan des activités pour l'année 2023-2024

7.1 Présentation et approbation du rapport annuel 2023-2024

À l'aide d'un document, Yves Briand présente les activités réalisées au cours de l'année 2023-2024. Plusieurs actions menées s'inscrivent dans la continuité des initiatives amorcées par le CENG au fil des ans, tel que la représentation sur diverses instances (Tables GIRT et ses comités, comité initiateur de la Collectivité ZÉN, Table régionale de l'environnement et du développement durable [TREDD], etc.), l'offre d'activités scolaires (J'adopte un cours d'eau, Survol Benthos, Histoire de saumon, etc.), le suivi annuel de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie, etc.

En particulier, le CENG a investi beaucoup d'efforts – conjointement avec les membres de la Table de concertation de l'organisme – à la mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie, en plus de déposer sa stratégie de mobilisation visant à bonifier son processus de concertation. Ces deux réalisations ont été complétées à titre de mandats principaux exigés par le MELCCFP.

Résolution AGA—2024-07-17—04 : *Il est dûment proposé par Christian Besnier et secondé par Claude Bélanger que le rapport annuel des activités tenues par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie durant l'année 2023-2024 soit approuvé sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

7.2 Présentation sommaire du Plan directeur de l'eau 2024-2034

À l'aide des livrables déposés au MELCCFP, Thierry Ratté survole les différents chapitres du Plan directeur de l'eau (PDE) mis à jour pour la période 2024-2034. Il donne également quelques exemples d'objectifs inscrits dans ce nouveau PDE, lesquels sont associés aux différentes problématiques de l'eau ayant été jugés prioritaires pour la Zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie.

Certaines questions sont posées par les membres présents et permettent de souligner les éléments suivants :

- Une consultation sur la gestion des inondations est actuellement en cours et le CENG pourrait y déposer un mémoire. Par le passé, l'organisme a rédigé différents mémoires portant sur des changements réglementaires,

notamment en lien avec l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

- Des projets de planification portant sur les Trames vertes et bleues seront éventuellement développés, dans le cadre de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, par les instances concernées au cours de la prochaine année. Le CENG pourrait être intéressé à s'impliquer dans ces projets;
- Un décret portant sur l'exclusion de certains cours d'eau ou portions de cours d'eau de la compétence des MRC portant sur le libre écoulement des eaux pourrait intéresser le CENG. Au besoin, celui-ci contactera l'AGRCQ pour en savoir davantage.

Par ailleurs, Thierry Ratté présente un exemple de fiche diagnostic qui permet de consulter une information plus détaillée de chacune des problématiques de l'eau prioritaires évoquées dans le PDE.

8. Présentation et approbation des états financiers 2023-2024

À l'aide du rapport produit par la firme comptable Mallette, Thierry Ratté présente les états financiers de l'organisme – incluant la mission d'examen spécifique à la subvention gouvernementale assurant son fonctionnement – pour l'année 2023-2024.

***Résolution AGA—2024-07-17—05** : Il est dûment proposé par Karine Pelletier et secondé par Serge Labrecque que les états financiers de l'année 2023-2024 – incluant la mission d'examen globale et celle spécifique à l'aide financière reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de la convention 2021-2024 – soient approuvés sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

9. Nomination du vérificateur pour l'année 2024-2025

À ce sujet, Thierry Ratté précise aux membres présents qu'une entente de services de trois ans auprès de la firme comptable Mallette vient de se terminer. Dans ce contexte, des appels d'offres ont été sollicités auprès de quatre firmes différentes, incluant Mallette. Seules deux firmes ont soumissionnées, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton et encore une fois la firme Mallette.

Cette dernière exige des montants nettement inférieure – près de moitié moins – que la firme RCGT. De plus, la firme Mallette connaît déjà bien l'organisme et ses besoins en lien avec les exigences ministérielles, à savoir la tenue distincte de deux missions d'examen, l'une pour l'ensemble des activités de l'organisme et une autre spécifique au financement accordé par le Ministère. Dans ce contexte, Thierry Ratté estime qu'il serait préférable de reprendre les services de la même firme comptable pour établir les états financiers de l'année 2024-2025.

À cet effet, le conseil d'administration a d'ailleurs émis une résolution (**Résolution CA-2024-07-16-07**), prise à l'unanimité, recommandant également à l'assemblée de reprendre les services de la firme Mallette pour l'année 2024-2025.

Les membres présent.es en assemblée sont ensuite invité.es à procéder à la nomination du ou des vérificateurs comptables de l'organisme pour l'exercice financier 2024-2025.

***Considérant** que quatre firmes comptables ont été invitées à soumettre une offre de services pour la production des états financiers et des missions d'examen des années financières 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, celle-ci prenant en compte les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en matière de reddition de compte;*

***Considérant** que deux firmes comptables ont répondu à l'invitation en soumettant une offre de services pour ces trois exercices financiers, soit Mallette et Raymond Chabot Grant Thornton;*

***Considérant** que la firme Mallette a la plus basse soumission et que cette dernière répond aux besoins de reddition de compte financière du CENG;*

***Résolution AGA—2024-07-17—06** : Il est dûment proposé par Christian Besnier et secondé par Karine Pelletier que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2024-2025.*

Adoptée à l'unanimité

10. Présentation du plan d'action 2024-2025

À l'aide d'un document de travail, Yves Briand fait un survol du plan d'action 2024-2025 du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

Parmi les dossiers principaux à venir, Yves Briand mentionne la réalisation d'un nouveau mandat provenant du MELCCFP, soit une bonification, d'ici au 30 avril 2025, de la Stratégie de mobilisation du CENG par l'ajout de volets portant sur le passage à l'action des acteurs de l'eau. Par ailleurs, la prochaine année servira également à mettre en place plusieurs initiatives visant à améliorer le processus de concertation de l'organisme.

La majorité des autres actions s'inscrivent dans la continuité de celles déjà réalisées par le CENG, soit au niveau de la représentation (Tables GIRT, comité initiateur de la Collectivité ZÉN, TREDD, etc.), de la sensibilisation (mois de l'eau, activités scolaires, etc.), du suivi de la qualité de l'eau de certaines rivières (Réseau-rivières) et de la mise en œuvre du PDE du nord de la Gaspésie.

Enfin, il est à noter que, malheureusement, l'insuffisance du soutien financier accordé par le MELCCFP au CENG limitera l'offre possible d'activités scolaires pour l'année à venir. Si d'autres sources de financement sont disponibles, le CENG essaiera néanmoins de reprendre ces activités. À ce sujet, Karine Pelletier suggère de solliciter le volet scientifique du programme Culture à l'école du ministère de la Culture et des Communications pour

obtenir un financement. Pour sa part, Antoine Bonhomme suggère également d'envisager d'autonomiser les enseignantes et enseignants afin qu'elles et ils puissent offrir lesdites activités sans la présence d'un ou une employé.e du CENG.

11. Période de questions et commentaires

Quelques questions et commentaires ont été répondus et communiqués au fur et à mesure des points à l'ordre du jour. Ainsi, les personnes présentes n'ont pas d'autres questions ou commentaires à formuler. En général, les membres présent.es se montrent satisfait.es du travail réalisé et envisagé par l'équipe du CENG.

Par ailleurs, Thierry Ratté en profite pour souligner que le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et l'ensemble des OBV du réseau, dont fait partie le CENG, entend amorcer une négociation avec le MELCCFP afin de bonifier le financement accordé dans le cadre de la récente convention d'aide financière couvrant les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. Il rappelle qu'au terme de cette convention, la subvention annuelle du Ministère n'aura pas été indexée au coût de la vie depuis 2018, soit pour une période de huit ans. C'est dans ce contexte que le CENG est amené à devoir réduire ces activités, notamment en milieu scolaire.

12. Ratification des modifications aux règlements généraux

Concernant les règlements généraux, Yves Briand mentionne qu'aucune modification n'y a été apportée au cours de la dernière année. Par conséquent, aucune résolution n'est demandée à l'assemblée des membres en vue de ratifier des modifications aux règlements généraux de l'organisme.

13. Ratification des actes des administrateurs

Aucune clarification n'est demandée par les membres présent.es quant aux actes posés par les administratrices et les administrateurs au cours de l'année 2023-2024.

Par conséquent, les membres présent.es conviennent de procéder à la ratification des actes des administrateurs.

Résolution AGA—2024-07-17—07 : *Il est dûment proposé par Serge Labrecque et secondé par Karine Pelletier que les actes des administrateurs pour l'année 2023-2024 soient ratifiés par les membres présent.es à son assemblée générale annuelle.*

Adoptée à l'unanimité

14. Élections des administrateurs

Le président d'assemblée informe les personnes présentes des sièges ouverts au sein du conseil d'administration de l'organisme, à savoir un (1) siège associé au secteur économique (siège n° 3), un (1) siège associé au secteur communautaire (siège n° 5) et un

(1) siège pour un citoyen ou une citoyenne (de préférence en provenance de la MRC de La Haute-Gaspésie; siège n° 7), dont les mandats sont de deux ans chacun.

Par ailleurs, trois sièges sont en élection pour un mandat d'un an, soit le siège n° 4 associé au secteur économique, le siège n° 6 associé au secteur communautaire et le siège n° 8 destiné à une citoyenne ou un citoyen (de préférence en provenance de la MRC de La Côte-de-Gaspé).

Afin de combler ces postes, des élections sont enclenchées.

14.1 Constitution des collèges électoraux

Afin de faciliter le déroulement des élections et avec l'accord de la présidence d'assemblée, le point 14.1 « Constitution des collèges électoraux » est ajouté. Ainsi, Yves Briand nomme les membres réguliers présents à l'assemblée et les regroupe en fonction de leur secteur d'activités, et ce, afin de constituer lesdits collèges électoraux, soit :

Collège électoral – Secteur économique

- Karina Espinoza-Rivière UPA Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Rémi Lesmerises Société de gestion des rivières de Gaspé

Collège électoral – Secteur communautaire

- Antoine Bonhomme Comité ZIP de la Gaspésie
- Christian Besnier Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie

Collège électoral – Citoyennes et citoyens

- Karine Pelletier Citoyenne de la MRC de La Haute-Gaspésie
- Noël-Denis Samson Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé
- Paul-André Lajoie Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
- Sandrine Papias Citoyenne de la MRC de La Côte-de-Gaspé
- Serge Labrecque Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
- Steve Pronovost Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé

14.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Les membres présents procèdent à la désignation d'un président et d'un secrétaire d'élection.

Résolution AGA—2024-07-17—08 : *Il est dûment proposé par Steve Pronovost et secondé par Antoine Bonhomme que Paul-André Lajoie et Yves Briand agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

14.3 Élection des membres du conseil d'administration

Tel que mentionné plus haut, six (6) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection, à savoir :

Pour un mandat de deux ans

- Le siège 3 réservé à un membre issu du secteur économique;
- Le siège 5 réservé à un membre issu du secteur communautaire;
- Le siège 7 pour un citoyen ou une citoyenne.

Pour un mandat d'un an

- Le siège 4 réservé à un membre issu du secteur économique;
- Le siège 6 réservé à un membre issu du secteur communautaire;
- Le siège 8 pour un citoyen ou une citoyenne.

Le président d'élection rappelle que le processus d'élection sera effectué par collège électoral. Cependant, une seule résolution d'ouverture est prise pour l'ensemble des collèges électoraux.

Résolution AGA—2024-07-17—09 : *l'ouverture de la mise en candidature pour les sièges en élection au sein du conseil d'administration est dûment proposée par Karine Pelletier et secondée par Antoine Bonhomme.*

Adoptée à l'unanimité

SIÈGES ISSUS DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Le président demande s'il y a des propositions de candidature au sein des membres réguliers du collège électoral associé au secteur économique.

Sièges n°3 et 4

Résolution AGA—2024-07-17—10 : *Il est dûment proposé par Rémi Lesmerises que Karina Espinoza-Rivière occupe le siège n° 3 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de membre issu du secteur économique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—11 : *Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière que Rémi Lesmerises occupe le siège n° 4 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de membre issu du secteur économique.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—12 : la fin de la mise en candidature pour les sièges n° 3 et n° 4 du secteur économique est dûment proposée par Steve Pronovost et secondée par Karina Espinoza-Rivière.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Rémi Lesmerises accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de membre issu du secteur économique pour le siège n° 4, et ce, pour un mandat d'un an.

Madame Karina Espinoza-Rivière accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de membre issu du secteur économique pour le siège n° 3, et ce, pour un mandat de deux ans.

L'assemblée présente félicite les deux nouveaux administrateurs.

SIÈGES ISSUS DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Le président demande s'il y a des propositions de candidature au sein des membres réguliers du collège électoral associé au secteur communautaire.

Sièges n° 5 et 6

Résolution AGA—2024-07-17—13 : Il est dûment proposé par Antoine Bonhomme que Christian Besnier occupe un siège au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de membre issu du secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—14 : Il est dûment proposé par Christian Besnier qu'Antoine Bonhomme occupe un siège au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de membre issu du secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—15 : la fin de la mise en candidature pour les sièges n° 5 et n° 6 du secteur communautaire est dûment proposée par Rémi Lesmerises et secondée par Karine Pelletier.

Adoptée à l'unanimité

Messieurs Antoine Bonhomme et Christian Besnier refusent tour à tour de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de membres issus du secteur communautaire pour les sièges n° 5 et n° 6.

Ces sièges devront par conséquent être laissés vacants jusqu'à la prochaine AGA, à moins d'être comblés en cours d'année par la Table de concertation ou le conseil

d'administration, tel que leur en accorde la possibilité les articles 5.2 et 5.5 des règlements généraux de l'organisme.

SIÈGES CITOYENS

Le président demande s'il y a des propositions de candidature au sein des membres réguliers du collège électoral associé aux membres citoyens.

Résolution AGA—2024-07-17—16 : *Il est dûment proposé par Karine Pelletier que Paul-André Lajoie occupe le siège n° 7 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—17 : *Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie que Steve Pronovost occupe le siège n° 8 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—18 : *la fin de la mise en candidature pour les sièges citoyens n° 7 et 8 est dûment proposée par Karine Pelletier et secondée par Serge Labrecque.*

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Steve Pronovost accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de membre issu du secteur économique pour le siège n° 8, et ce, pour un mandat d'un an.

Monsieur Paul-André Lajoie accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de membre issu du secteur économique pour le siège n° 7, et ce, pour un mandat de deux ans.

L'assemblée présente félicite les deux nouveaux administrateurs.

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

15. Élections des représentants à la Table de concertation

Le président d'assemblée informe les personnes présentes des postes ouverts au sein de la Table de concertation de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du sous-secteur « Entreprises récréotouristiques » (siège n° 13 du secteur économique), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Associations riveraines » (siège n° 19 du secteur communautaire), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Groupes

environnementaux locaux » (siège n° 20 du secteur communautaire) et un (1) siège de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé (siège n° 21). Ces sièges sont actuellement vacants – à l’exception du siège n° 21 dont le citoyen sortant est M. Steve Pronovost – et, selon la politique de fonctionnement de la Table de concertation, doivent être pourvus par élection en collèges électoraux lors de l’assemblée générale annuelle de l’organisme.

Cela dit, Thierry Ratté mentionne que – parmi les membres présents à l’actuelle assemblée générale annuelle – aucun ne représente une entreprise récréotouristique, ni une association riveraine, ni un groupe environnemental local. Par conséquent, les sièges de représentants disponibles à la Table de concertation pour ces sous-secteurs ne peuvent être mis en élection et resteront vacants jusqu’à une prochaine assemblée, ou jusqu’à ce qu’ils soient comblés dans l’intervalle, et ce, seulement jusqu’à la prochaine assemblée générale annuelle.

15.1 Constitution des collèges électoraux

Les membres citoyens présents constituent le collège électoral pour l’élection d’un ou une membre citoyen au siège de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé de la Table de concertation (siège n° 21).

Ce collège électoral est constitué des personnes suivantes :

- | | |
|---------------------|--|
| - Karine Pelletier | Citoyenne de la MRC de La Haute-Gaspésie |
| - Noël-Denis Samson | Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé |
| - Paul-André Lajoie | Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie |
| - Sandrine Papias | Citoyenne de la MRC de La Côte-de-Gaspé |
| - Serge Labrecque | Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie |
| - Steve Pronovost | Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé |

15.2 Nomination d’un président et d’un secrétaire d’élection

Les membres présent.es procèdent à la désignation d’un président et d’un secrétaire d’élection.

Résolution AGA—2024-07-17—19 : Il est dûment proposé par Antoine Bonhomme et secondé par Christian Besnier que Paul-André Lajoie et Yves Briand agissent respectivement en tant que président et secrétaire d’élection.

Adoptée à l’unanimité

15.3 Élection des représentants par collège électoral

Résolution AGA—2024-07-17—20 : l'ouverture de la mise en candidature pour les sièges en élection au sein du conseil d'administration est dûment proposée par Paul-André Lajoie et secondée par Karine Pelletier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—21 : Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie que Steve Pronovost occupe le siège n° 21 de la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA—2024-07-17—22 : la fin de la mise en candidature pour le siège n° 21 de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé à la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est dûment proposée par Karine Pelletier et secondée par Paul-André Lajoie.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Steve Pronovost accepte de siéger sur la Table de concertation du CENG à titre de représentant citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé (siège n° 21) pour un mandat de deux ans.

16. Clôture de l'assemblée

Le président d'assemblée invite les membres présent.es à procéder à la clôture de l'assemblée.

Résolution AGA—2024-07-17—23 : Il est dûment proposé par Serge Labrecque et secondé par Karine Pelletier que l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie soit levée.

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, pour l'année 2023-2024, est clôturée à 18h28.

ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 17 juillet 2024.

Signé à _____, ce _____.

Président(e) du CA

Secrétaire d'assemblée